

Image not found or type unknown



mariage en france avec une tunisienne

Par **nannousa**, le **12/10/2011** à **01:19**

Bonjour,

je suis une tunisienne et je compte me marier en france avec mon copain français,à la mairie on nous demande des copies integrales de nos actes de naissance,à la mairie de ma ville on m'informe qu'on ne délivre que des extraits de naissance,que puis je faire,est ce que le mariage est possible si j'ai tous les papiers mais aussi avec un extrait de naissance et pas un acte de naissance,tout en sachant que je présente un certificat de célibat du consulat de mon pays en france.MERCI de me renseigner